

**Bureau des procédures environnementales**

**Communes d'HAUSSY et de SAULZOIR**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

La société « Les Vents du Solesmois 2 », dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDECQUES a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « extension de la chaussée Brunehaut » composé de deux aérogénérateurs et un poste de livraison sur le territoire des communes d'HAUSSY et de SAULZOIR.

Cette demande sera soumise à enquête publique en mairies de SAULZOIR, 13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR (siège de l'enquête) et d'HAUSSY, 2 Place Jean Jaurès 59294 HAUSSY, pendant trente-sept jours consécutifs, **du mardi 11 avril à 08 heures 00 au mercredi 17 mai 2023 à 18 heures 00** où le public pourra prendre connaissance du dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers, une note de présentation non technique, l'avis de l'autorité environnementale et les éléments de réponse tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture habituelles (sous réserve de fermeture exceptionnelle) des mairies et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être transmises :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé dédié à cette enquête :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>

ou par courriel via l'adresse suivante :

[projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr](mailto:projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut@mail.proxiterritoires.fr) (préciser enquête publique parc éolien extension de la chaussée brunehaut)

- de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences ;

- par courrier envoyé en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Mairie de SAULZOIR, 13 rue Victor Hugo 59227 SAULZOIR, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur (en précisant sur l'enveloppe : Enquête publique Parc éolien extension de la chaussée Brunehaut).

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le registre dématérialisé.

Monsieur François DEBSKI, gérant d'entreprise, retraité, en sa qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de SAULZOIR, siège de l'enquête, au lieu de consultation du dossier les mardi 11 avril 2023 de 08h00 à 12h00, samedi 29 avril 2023 de 09h00 à 12h00 et mercredi 17 mai 2023 de 16h00 à 18h00 ;

- en mairie d'HAUSSY, au lieu de consultation du dossier les jeudi 20 avril 2023 de 15h00 à 18h00 et mardi 9 mai 2023 de 09h00 à 12h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site internet du registre numérique :

<https://participation.proxiterritoires.fr/projet-eolien-extension-de-la-chaussee-brunehaut>

et depuis le site internet des services de l'État dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – 59039 LILLE, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30 sur rendez-vous uniquement.

Des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de madame Audrey POLASZEK, chef de projets, entreprise Boralex au 06 33 87 95 22 ou à l'adresse mail [audrey.polaszek@boralex.com](mailto:audrey.polaszek@boralex.com)

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord :

<http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2023>, à la préfecture du Nord ainsi que dans les mairies d'HAUSSY et de SAULZOIR pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette phase d'enquête, le préfet du Nord prendra une décision d'autorisation environnementale ou de refus d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.